

Département du VAL-D'OISE
Commune de RONQUEROLLES

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°7

Annexes sanitaires - notice et plans



Elaboration du PLU - Document arrêté le :

Document approuvé le :

COMMUNE DE RONQUEROLLES

ANNEXES SANITAIRES AU P.L.U.

Notice des annexes sanitaires

Alimentation en eau potable

Assainissement

Déchets ménagers

NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1 - Etat actuel de l'alimentation en eau potable

Dans la commune de Ronquerolles, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau du Thelle est en charge de l'alimentation en eau potable. La station de traitement ainsi que le captage se situent à Puisseux l'Hauberger. Sont ainsi desservis 839 habitants de la commune.

Un projet vise à compléter l'usine d'eau potable avec une usine de décarbonatation à l'horizon de juin 2017 sur la commune de Puisseux-le-Hauberger.

A Ronquerolles, en 2012, l'eau distribuée était d'une excellente qualité bactériologique. L'eau distribuée est conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates,...).

2 – Situation future

L'approvisionnement en eau potable permet d'envisager le développement mesuré du village de Ronquerolles. L'augmentation prévisible de la consommation future liée au développement et au renouvellement urbain (espaces libres et dents creuses, ainsi que reconversion du bâti) représente environ 90 habitants, soit une population totale de 950 habitants à l'horizon 2030.

Cette hypothèse apparaît compatible avec les capacités actuelles d'alimentation.

3 – Situation au regard de la défense incendie

La couverture de la défense incendie est assurée sur la zone agglomérée.

ASSAINISSEMENT

I/ PRINCIPE ET ETAT ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT

A Ronquerolles, le contrôle de l'assainissement tant collectif que non collectif est assuré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Persan, Beaumont-sur-Oise et Environs (SIAPBE). Il a pour mission de s'assurer de la collecte, le transport et la dépollution de ces eaux.

Le zonage d'assainissement réalisé par le SIAPBE en 2000 et mis à jour en 2005 a pu révéler que 15 logements de la commune de Ronquerolles n'étaient pas raccordés au réseau d'assainissement (8 logements rue des Tuileries, 6 logements rue d'Hédouville et 1 logement chemin de Pontoise). La difficulté de ces logements non raccordés réside dans le fait qu'ils sont, pour la plupart, dispersés dans le territoire communal et sont situés loin des réseaux existants.

Les solutions d'assainissement pour ces habitats non raccordés varient notamment en fonction du contexte topographique particulier de Ronquerolles. Plusieurs solutions sont envisageables : un assainissement individuel avec réhabilitation des installations existantes, un assainissement autonome regroupé ou un raccordement au réseau d'assainissement existant. Finalement, le zonage d'assainissement a retenu un assainissement autonome par filtre à sable drainé pour toutes les habitations non raccordées.

A Ronquerolles, l'assainissement collectif est de type séparatif. Le taux de raccordement hydraulique s'élève à 99%. Le réseau communal est raccordé à un collecteur intercommunal qui aboutit à la station d'épuration du SIAPBE située à l'aval de l'embouchure de l'Esche, chemin de Halage à Persan. Le linéaire de réseau d'eau usée de la commune de Ronquerolles est de 8,7 km. Sur la commune, il existe un poste de refoulement rue Raymond Marguet.

Cette station d'épuration de rattachement traite les effluents de Chambly, Persan, Beaumont, Bernes, Mours, Nointel et Ronquerolles. Elle a été agrandie pour étendre sa capacité de traitement.

Exploitée en régie en prestations de service, elle sépare la gestion du traitement des eaux usées de celle du traitement des boues. Cette station reçoit en moyenne $4\,767\text{m}^3/\text{j}$ dont $91\text{m}^3/\text{j}$ par la commune de Ronquerolles mais la capacité journalière est plus importante et peut aller jusqu'à $9\,600\text{m}^3/\text{j}$ soit environ 45 000 E.H.

Sur Ronquerolles, près de 879 habitants sont desservis par le réseau du SIAPBE.

Les rejets de la station d'épuration ont très peu d'impact sur l'Oise.

II/ SITUATION FUTURE

En ce qui concerne les eaux usées, le développement envisagé (950 habitants à l'horizon 2030) apparaît donc compatible avec la capacité des réseaux et de la station d'épuration gérés par le SIAPBE.

DECHETS MENAGERS

La gestion des déchets au sein de la commune de Ronquerolles comme dans de nombreuses autres communes du Val d'Oise est réalisée par le syndicat TRI-OR.

Créé en 1964, ce syndicat intercommunal à vocation multiple regroupe aujourd'hui 28 communes soit environ 82 187 habitants. Il a pour objet de réaliser la collecte et le traitement des déchets ménagers et des encombrants.

➤ **La collecte**

Au sein de la commune les ordures ménagères sont collectées le mardi tandis que le ramassage des produits recyclables (bouteilles en plastique, cartons...) a lieu le jeudi soir.

Les encombrants assurent un ramassage le 1^{er} mercredi de chaque mois. Une collecte du verre est également organisée le 1^{er} mercredi de chaque mois.

De plus, divers containers dédiés à la collecte des textiles, à la récupération des journaux, aux bouteilles et flacons plastiques ou au verre alimentaire sont à disposition des habitants.

En outre, la déchetterie de Champagne-sur-Oise permet aux habitants de la commune de se délester du reste de leurs déchets.

➤ **Le traitement et la valorisation**

En moyenne, chaque français produit 590 kg de déchets par an. Dans les communes du syndicat TRI-OR dont Ronquerolles, ce poids atteint les 640 kg par an. La part biodégradable de ces déchets ménagers est transformée en compost par le biais d'un traitement de pré-fermentation, fermentation et de maturation du compost. Les déchets non biodégradables quant à eux ne peuvent ni être recyclés ni être transformés en compost, ils sont alors redirigés au centre de stockage de déchets non dangereux.

Le processus de collecte et de traitement des déchets ménagers sur Ronquerolles s'inscrit dans le cadre **du PREDMA (Plan Régional), du PREDD (Déchets Dangereux) et du PREDAS (Déchets d'Activité de Soins) approuvés depuis novembre 2009**. Ils orientent les modalités de gestion des déchets pour les 10 années à venir (horizon 2019), avec une évaluation à mi-parcours (horizon 2014).

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (PREDEC), adopté le 20 juin 2014 par la Région Ile-de-France, est un outil de planification relatif à l'ensemble des déchets générés par les chantiers du BTP franciliens.